



BULLETIN DE SURVEILLANCE REPHY-TOX
Numéro du bulletin : 594 - Date de publication : 29/05/2026
Secteur : Var (83) - Type : Information

Introduction

Ce bulletin porte sur la surveillance du phytoplancton toxique dans les eaux côtières et des phycotoxines toxiques dans les coquillages pour le secteur Var (83). Les résultats des analyses étant diffusés en temps réel, une absence de résultat ne signifie pas nécessairement une absence de phytoplancton ou de biotoxine.

Conclusion

Concernant le plancton, aucun dépassement de seuil n'a été observé sur la totalité des zones.
Concernant les toxines, aucun de dépassement de seuil réglementaire n'a été observé sur la totalité des zones.

Bulletin complet

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines lipophiles

Zones Marines				du 11/04/2026 au 17/04/2026 (Semaine 16)	du 25/04/2026 au 01/05/2026 (Semaine 18)	du 09/05/2026 au 15/05/2026 (Semaine 20)	du 23/05/2026 au 29/05/2026 (Semaine 22)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
112 - Rade de Toulon	Lieu de surveillance : 112-P-001 - Lazaret (a)						
	Eau	Dinophysis+Phalacroma	Dinophysis + Phalacroma	< LD	< LD	< LD	< LD
			Dates de prélèvement :	14/04/2026	28/04/2026	12/05/2026	27/05/2026
			Commentaires:	-	-	-	-

Seuils d'alerte :

- *Dinophysis + Phalacroma* : 100 n(cellules)/L

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines amnésiantes

Zones Marines				du 11/04/2026 au 17/04/2026 (Semaine 16)	du 25/04/2026 au 01/05/2026 (Semaine 18)	du 09/05/2026 au 15/05/2026 (Semaine 20)	du 23/05/2026 au 29/05/2026 (Semaine 22)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
112 - Rade de Toulon	Lieu de surveillance : 112-P-001 - Lazaret (a)						
	Eau	Pseudo-nitzschia	Pseudo-nitzschia fines	500 n(cellules)/L	1 400 n(cellules)/L	< LD	26 700 n(cellules)/L
			Dates de prélèvement :	14/04/2026	28/04/2026	12/05/2026	27/05/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia autres	1 800 n(cellules)/L	500 n(cellules)/L	200 n(cellules)/L	34 600 n(cellules)/L
			Dates de prélèvement :	14/04/2026	28/04/2026	12/05/2026	27/05/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia australis + seriata	< LD	< LD	< LD	< LD
Dates de prélèvement :	14/04/2026	28/04/2026	12/05/2026	27/05/2026			
Commentaires:	-	-	-	-			

Seuils d'alerte :

- *Pseudo-nitzschia australis + seriata* : 50 000 n(cellules)/L
- *Pseudo-nitzschia autres* : 100 000 n(cellules)/L
- *Pseudo-nitzschia fines* : 300 000 n(cellules)/L

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines paralysantes

Zones Marines				du 11/04/2026 au 17/04/2026 (Semaine 16)	du 25/04/2026 au 01/05/2026 (Semaine 18)	du 09/05/2026 au 15/05/2026 (Semaine 20)	du 23/05/2026 au 29/05/2026 (Semaine 22)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
112 - Rade de Toulon	Lieu de surveillance : 112-P-001 - Lazaret (a)						
	Eau	Alexandrium	Alexandrium pacificum + tamarense	< LD	< LD	< LD	< LD
			Dates de prélèvement :	14/04/2026	28/04/2026	12/05/2026	27/05/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Alexandrium Autres	< LD	< LD	< LD	< LD
Dates de prélèvement :	14/04/2026	28/04/2026	12/05/2026	27/05/2026			
Commentaires:	-	-	-	-			

Seuils d'alerte :

- *Alexandrium Autres* : 10 000 n(cellules)/L
- *Alexandrium pacificum + tamarense* : 5 000 n(cellules)/L

③ Légende des résultats

● Phytoplancton

● Toxine

Ⓐ Autocontrôle

SR Seuil Réglementaire

● Résultat de phytoplancton supérieur aux seuils d'alerte

● Situation redevenue normale après une période de présence de toxines > SR

● Résultat de toxine supérieur au SR

● Pour les toxines lipophiles, résultat supérieur au demi-seuil mais encore inférieur au SR

● Résultat pour les toxines lipophiles redevenu inférieur au SR mais qui reste supérieur au demi-seuil

/ Résultat en cours ou absence de résultat

< **LD** Résultat non détecté (limite de détection de la méthode d'analyse)

< **LQ** Toxine détectée en très faible quantité (limite de quantification de la méthode d'analyse)

ND ou NQ Somme de toxines composée uniquement de toxines individuelles non détectées ou non quantifiées

≥ **LD et < LQ** Toxine détectée mais non quantifiée

Commentaire

Les résultats et conclusions de ce bulletin ne préjugent en rien des décisions administratives qui ont été ou seront prises pour les coquillages des secteurs concernés. Veuillez contacter les autorités administratives départementales (Préfecture, DDi) pour toute information relative aux décisions d'interdiction de ramassage et/ou de commercialisation professionnelle des coquillages. L'absence de résultats pour tout ou partie d'une zone marine ne signifie pas nécessairement une absence de toxines.

Contact

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS VAR (DDPP)